



**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 29 juin 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 29 juin à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN. Elodie VANACKERE

Avaient donné pouvoir :

Béatrice SANTAIS a donné pouvoir à Nathalie REBATEL

Christiane BRUNET a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Suzanne DIAS

Jean-Pierre GUILLAUD a donné pouvoir à Arlette BRET

Hugues DE BOISRIOU a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS.

19-2023 RÈGLEMENT DE FORMATION

Un groupe de travail issu du Comité Social Territorial composé de représentants élus du personnel, de représentant de la collectivité, de membres de la direction de la Communauté de communes et du CIAS et de la responsable RH s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le règlement commun à la Communauté de communes et au CIAS.

Le règlement de formation encadre l'élaboration du plan de formation et l'organisation du départ en formation des agents de la collectivité.

Le Comité Social Territorial a délivré un avis favorable sur le règlement de formation lors de sa séance du 27 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de formation ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

